

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 5 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le cinq janvier, à vingt heures trente minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LETOURNEUX F., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Jacques DEZÈRE
Emilie CONSONNI donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Aurélie CANET donne procuration à Christina VANDER ELST

Secrétaire : Fabienne LETOURNEUX

Le compte-rendu du 1^{er} décembre 2015 est approuvé par le Conseil Municipal.

1° - LOCAL DE « ROSE ZEN INSTITUT » : (Délib. n°1)

Le Service France Domaine estime ce bien à 40 000 € avec une variation possible de – à + 10 %. Nous vous proposons de le céder à 36 000 €. M. GUIBERT, restaurateur, souhaite acquérir ce bien.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. Sébastien GUIBERT les murs du local « Rose Zen Institut » pour la somme de 36 000 €.

2° - BAIL DE LA POSTE : (Délib. n°2)

Le bail est à renouveler au 1^{er} janvier 2016 : 3 – 6 – 9 ans avec sortie triennale.

☞ Poursuite du loyer annuel : 11 904,74 €/an

☞ Indexation annuel avec le nouvel indice ILC (*Indice des loyers commerciaux*).

Il conviendra de faire, un diagnostic technique (*amiante*) et énergétique.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le bail est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2016 avec comme base de loyer : 11 904,74 € annuel.

Indexation annuelle sur le nouvel indice ILC (*Indice des Loyers Commerciaux*). Un diagnostic énergétique sera fait.

Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer le bail à intervenir.

Arrivée de Christelle GUIBERT

3° - **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MAROLLAIS** : (Délib. n°3)

Mme le Maire de Peray ayant démissionnée, le nombre de délégués communautaires qui avait été défini en 2014 est caduc pour inconstitutionnalité.

Il convient donc à nouveau de voter pour fixer la représentation de chaque commune au sein de la Communauté de Communes. Actuellement Marolles-les-Braults dispose de 7 délégués.

Monsieur le Maire exposera en séance les différentes possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal retient la répartition légitime des sièges, telle qu'elle apparaît à défaut d'accord amiable entre les parties.

31 délégués au total dont 10 pour Marolles-les-Braults.

4° - **COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 14 DÉCEMBRE 2015 :**
Responsable : Claude MAUDUIT

Étaient présents : Claude MAUDUIT – Michel LUILLIER – Chantal MOISI – Guillaume TERTEREAU

1. **Haie de laurier palme entre la propriété de M. LEVEAU et la Cantine Scolaire :**

- Réduire sa hauteur et sa largeur

2. **Tilleuls à côté de la Mairie :**

- Enlever le gui
- Tailler les branches mortes
- Voir peut être arrachage d'un, qui semble mal en point... ?

3. **Future salle omnisports :**

- Tailler la haie, côté salle
- Abattre les pommiers
- Nettoyer le fossé (*ronces*)

4. **Chemin pédestre – Rue Henri et Charles Chardon :**

1^{ère} solution :

- Abattre une rangée d'arbres (*côté habitations*)
- Réduire la hauteur de la haie à 3 ou 4 mètres

2^e solution :

- Faire les deux côtés en même temps pour permettre une repousse plus rapide et plus harmonieuse.

5. **Place des Tilleuls :**

- Emplacement du luminaire cassé : le remplacer ou sécuriser l'endroit
- Entourage d'un tilleul cassé : le réparer
- Parking à vélos : non signalé ⇒ prévoir une signalisation

6. **Place de la Gare :**

- Repeindre les WC
- Enlever les tags

7. **Route de Courgains – Lotissement « Le Bourg Neuf » :**

- Prévoir une clôture au niveau de l'espace vert situé derrière le lotissement

8. **Lotissement « Le Petit Clos »**

- Mettre en place deux conteneurs fixes à ordures ménagères (*Réalisation Olivier BOULAY*)

9. **Parking École au niveau de chez M. BATAILLE :**

- Stationnement pour voitures
- Reculer les jardinières pour faciliter le passage (retrait de deux mètres)
- Taille des platanes : pas avant l'année prochaine... !!!

10. **Parc Municipal – derrière local pétanque :**

- Enlever les ronces
- Tailler la haie pour dégager le passage derrière le bâtiment

11. **Haie rue Chardon – passage M. BOUVET :**

- Couper la haie par le pied

12. **Salle Polyvalente :**

- Tailler les thuyas au lamier (voir pour une entreprise)

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les différentes propositions, suggestions émises par la Commission des Travaux sont entérinées.

Toutefois :

☞ Concernant la question 4 - chemin pédestre « Rue Henri et Charles Chardon », c'est l'hypothèse 2 qui est retenue par le Conseil Municipal. Si possible broyer les branches pour diminuer le coût de la prestation.

☞ Concernant la question 10 – Parc Municipal – Local pétanque. Il y a des tags sur le bâtiment de la pétanque. Ceux-ci seront supprimés.

5° - **MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION CONJOINTE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET DU RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE AVEC REPRISE DES BRANCHEMENTS – RUE DU Dr PAUL CHEVALIER et BOULEVARD DE LA GARE :**

L'ouverture des offres a eu lieu. C'est la Société D.C.I. ENVIRONNEMENT qui a été retenue pour la somme de **19 909,00 € HT** (Lot 1 : 13 612,50 € HT – Lot 2 : 6 196,50 € HT)

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal prend note de l'avancée du dossier et de l'attributaire du marché de Maîtrise d'œuvre (MOE).

6° - **QUESTIONS DIVERSES :**

☐ - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des comptages de camions effectués.

Période comptabilisée du 15 au 22 novembre 2015

☞ Rue d'Ebernhahn – Rue du Minot et vice et versa
40 camions dans un sens – 45 dans l'autre

☞ Rue de Bellevue : 24 camions

☐ - Question évoquée par le Conseil Municipal : Doit-on réaliser une voirie lourde systématiquement sur un axe emprunté par les camions ou doit-on seulement renforcer les embranchements et les carrefours ?

☐ - Monsieur le Maire a présenté une maquette des projections qui seront faites lors des vœux le 8 janvier 2016 – Durée 1 h 15

Nous rappelons que les vœux ont lieu à 18 h 30 – Salle Jean-de-la-Fontaine. Suivis, comme les autres années d'un vin d'honneur puis, entre Personnel et Élus, d'un repas.



**Le prochain Conseil Municipal est avancé au
LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2016 à 20 h 30**